

Commission technique chargée d'examiner le

Préavis municipal n° 75

Relatif à l'établissement d'un diagnostic, de la formulation d'objectifs et des modalités de mise en œuvre dans le cadre du plan de mobilité de la ville de Gland

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission technique composée de :

Conseillères / Conseillers		16 octobre 2014
Anna Beutler	PLR	Présente
Yves Clerc	UDC	Excusé
Yves Froidevaux	PS	Présent
Cyril Gallay	GDG, 1 ^{er} membre rapporteur	Présent
Moritz de Hadeln	Les Verts	Présent

s'est réunie le jeudi 16 octobre 2014 à 19h00 à Montoly dans la salle Léman.

La Municipalité était représentée par M. Michael Rohrer, accompagné par M. Laurent Sumi du service à la population. Nous les remercions pour leur présence, les informations données lors de notre commission et les réponses apportées à nos questions.

M. Rohrer est, dans un premier temps revenu sur la genèse du projet en rappelant quelques éléments fondamentaux. Gland, cité de l'énergie, se doit de mettre en place des mesures incitatives cohérentes. A ce jour, aucun plan de mobilité pour les services communaux n'a été défini. L'administration se doit de montrer l'exemple en matière de mobilité, en particulier, aux entreprises établies dans la commune.

Un plan de mobilité pour les employés communaux devient donc une nécessité.

La Municipalité a donc naturellement lancé un appel d'offre auprès de 3 bureaux réputés et reconnus dans la région en matière de plan de mobilité.

Mobilidée – Transitec – CITEC. Le bureau CITEC a été sélectionné. (*nota : Ils avaient déjà réalisé le plan de mobilité en 2007*).

Une présentation du plan de mobilité pour la ville de Gland a déjà été faite au personnel de la commune et au personnel des entités cantonales ou parapubliques dans le courant du mois de septembre.

Cette présentation avait pour but de dresser un bilan de la situation actuelle générale en matière de mobilité. Elle voulait également générer une prise de conscience afin que des alternatives à l'utilisation de la voiture individuelle soient mises en place.

Plus de 60 employés communaux sur les 80 ont participé à cette séance d'information. Même si l'information semble avoir été bien perçue, la première crainte formulée a été celle de ne plus pouvoir à l'avenir se rendre en voiture au travail.

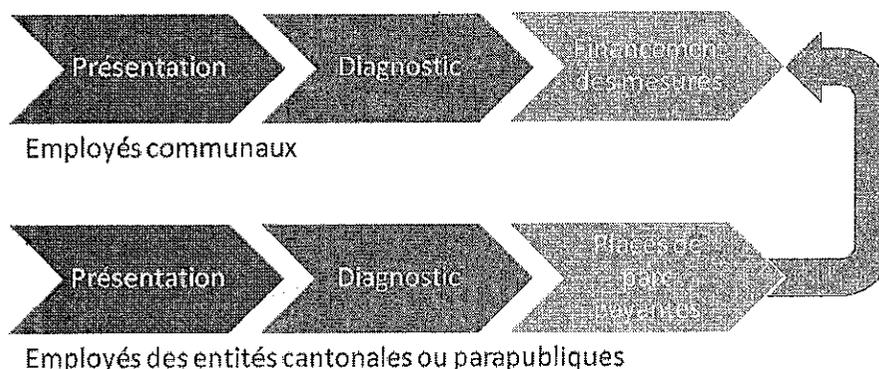
Plusieurs questions relatives aux financements de ce projet ont été évoquées.

Est-ce à la commune de payer l'entier de l'étude y compris celle concernant les 400 employés des entités cantonales ou parapubliques ?

Cette étude est à considérer comme une mesure d'accompagnement aux mesures incitatives. Il faut préciser que vraisemblablement les employés des entités concernées devront à l'avenir payer leur place de parc. Les revenus ainsi générés permettront de financer les mesures incitatives proposées au personnel de l'administration communale. Raison pour laquelle, fr. 30'000.- ont été déjà portés au budget 2015, tant au niveau des charges que des revenus.

Il est à noter que le canton ne participe pas au financement de ce type d'étude pour ses employés.

Schéma explicatif :



Pourquoi présenter ce projet sous la forme d'un préavis alors que le montant de fr. 49'680.- est de compétence municipale ? La Municipalité, par souci de transparence a souhaité soumettre cet objet au conseil communal. A ce jour, fr. 8'000.- sur les fr. 14'000.- portés au budget 2014 ont été utilisés pour le lancement de ce projet.

La commission a enfin évoqué la question de savoir **dans quelle mesure la commune pouvait imposer cette étude aux entités cantonales ou para-publiques ?** Il en ressort que la commune ne peut pas forcer une quelconque entité à se soumettre à cette étude. Il s'agit là d'une participation basée sur le volontariat.

Certains membres de la commission ont tout de même émis quelques réserves quant aux limites des solutions alternatives pouvant être proposées. Ces derniers craignent que ce projet reste au niveau des intentions, tout comme le plan de mobilité douce établi en 2007 par le même bureau d'étude CITEC. En effet, ce plan prévoyait un développement cohérent permettant d'améliorer la sécurité des déplacements de manière générale et d'offrir plus particulièrement aux piétons et aux cyclistes des aménagements adaptés, confortables et de qualité. Si, à ce jour, certains éléments ont été pris en compte dans certaines réflexions, on ne peut pas encore prétendre qu'il s'agit là d'une solution idéale pour les adeptes des solutions alternatives à la voiture.

Même s'il avait été souhaitable dans un premier temps d'étoffer les solutions alternatives pour en faire la promotion dans le catalogue des solutions proposées aux employés de l'administration communale, des entités cantonales ou parapubliques, la majorité de la commission voit cette démarche comme un pas dans la bonne direction.

Conclusion :

Au regard des différents éléments discutés et évalués ci-dessus, la majorité de la commission voit comme un signe positif la volonté de la Municipalité d'établir un diagnostic sur la mise en œuvre d'un plan de mobilité dans la ville de Gland pour l'ensemble des administrations publiques et les entités cantonales ou parapubliques.

Cependant, la commission émet les vœux suivants :

- La Municipalité doit veiller à ce que le catalogue de solutions reste dans un cadre réaliste que la commune a les moyens d'assumer.
- Le diagnostic doit aussi mettre en relief les carences des alternatives à l'utilisation de la voiture.
- Sur demande, le diagnostic devra pouvoir être consulté par les Conseillers.
- Un bilan annuel devra être transmis aux Conseillers.

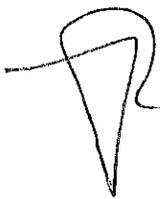
Au vu de ce qui précède, la majorité de la commission vous propose, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter, soit :

- D'accorder le montant de fr. 49'680.- et d'autoriser la Municipalité d'entreprendre cette démarche.

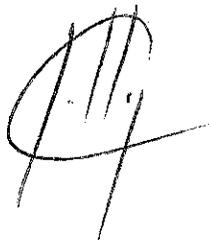
Anna Beutler

Yves Clerc

Yves Froidevaux



Cyril Gallay,
1^{er} membre rapporteur



Moritz de Hadeln



